

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le **11 janvier 2021 à 18 h 30**, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Linda Bouchard
Siège #2 - Renald Béliveau
Siège #4 - Réal Cameron
Siège #5 - Réjean Boulanger
Siège #6 - Rachelle Audet

Le siège #3 est vacant

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence du maire, Mario Lachance. Simone Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire. Tous les conseillers sont présents physiquement et respecte la distanciation sociale de 2 mètres.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte. L'Estrée est passée en zone rouge le 12 novembre 2020. La présence du public aux séances du conseil est interdite. La séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway sera enregistrée. Un enregistrement audio sera mis sur le site web de la municipalité. Le prolongement du confinement se poursuivra jusqu'au 8 février 2021. Un couvre-feu est en vigueur depuis le 9 janvier et prendra fin le 8 février 2021. Les séances ordinaires du 11 janvier et du 1er février 2021 débiteront à 18 h 30. Un Avis public informant du changement d'heure a été affiché aux endroits requis.

2021-01-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE, DE LA SÉANCE D'ADOPTION DU BUDGET 2021 DU 14 DÉCEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020**
- 4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, de la séance d'adoption du Budget 2021 du 14 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020**
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 - Sécurité incendie**
 - 6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie**
 - 6.2 - Sécurité civile**
 - 6.2.1 - Résolution d'appui à la ligne téléphonique nationale 9-8-8 en prévention du suicide**
 - 6.2.2 - Résolution pour justifier la présence au travail d'employés municipaux au bureau municipal**
 - 6.3 - Autres (fourrière)**
- 7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT**

- 7.1 - Rapport des tests d'eau potable
- 7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées
- 8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES
 - 8.1 - Entreprises offrant des services de récupération de masques et d'équipement de protection individuelle
- 9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME
 - 9.1 - Résolution d'appui à Communication Stratford pour sa demande de financement au Fonds large bande universelle d'ISDEC
 - 9.2 - Résolution pour renouveler l'achat de jardinières avec Pyrus en 2021
 - 9.3 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de décembre 2020
 - 9.4 - Résolution pour accepter une soumission de Groupe Signalisation de l'Estrie inc.
- 10 - LOISIRS - CULTURE
 - 10.1 - Rapport des concierges
- 11 - LÉGISLATION
 - 11.1 - Avis de motion du règlement #2021-526 afin de déterminer les taux de taxes, les taux de charges pour l'exercice 2021 et pour fixer les conditions de perception
 - 11.2 - Résolution pour augmenter la rémunération des élus et des employés municipaux pour l'année 2021
 - 11.3 - Dépôt de la liste des arrérages dus à la municipalité
- 12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 12.1 - Comptes à payer
 - 12.2 - Dépenses récurrentes du mois de décembre 2020
 - 12.3 - Rapport de la petite caisse au 31 décembre 2020
 - 12.4 - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 12.5 - Résolution pour acheter un nouveau projecteur
 - 12.6 - Demande de contribution financière à la promotion du projet WOW des jeunes du Granit
 - 12.7 - Résolution pour renouveler la cotisation 2021 à l'Association des directeurs municipaux du Québec ainsi que l'assurance
 - 12.8 - Résolution pour payer la gestion de la Mutuelle de prévention SST de janvier à juin 2021
- 13 - RÉSEAUX ROUTIERS
 - 13.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie
- 14 - TECQ 2019-2023
 - 14.1 - Annulation des prélèvements de sols, puits d'observation décembre 2020
- 15 - CORRESPONDANCE
- 16 - VARIA
 - 16.1 - Résolution d'appui à l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) demandé par le Club de conservation de la faune de Stornoway
 - 16.2 - La Chambre de commerce demande un représentant par municipalité
 - 16.3 - Colloque économie emploi offert par Défi 2025
- 17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS
 - 17.1 - Voirie - Réjean Boulanger
 - 17.2 - Bibliothèque - Rachelle Audet
 - 17.3 - Transautonomie - Réal Cameron
 - 17.4 - Conseil d'établissement d'école - Linda B.Bouffard
 - 17.5 - Loisirs -
 - 17.6 - Famille et aînés - Réal Cameron

- 17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger**
- 17.8 - Sécurité civile, Croix-Rouge - Mario Lachance, Renald Béliveau**
- 17.9 - Comité de développement - Linda B. Bouffard**
- 17.10 - COGESAF - Jacques Pichardie et Mario Lachance**
- 17.11 - Parc Stornoway - Réal Cameron**
- 17.12 - Parc Frontenac - Mario Lachance**
- 17.13 - Village-relais - Mario Lachance et Linda B. Bouffard**
- 17.14 - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet**

18 - MOT DU MAIRE

19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tout le monde confirme avoir reçu une copie. Une dispense de lecture est accordée.

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Adopté par Réal Cameron

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE, DE LA SÉANCE D'ADOPTION DU BUDGET 2021 DU 14 DÉCEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

La directrice générale fait le suivi du conseil ordinaire du lundi 7 décembre 2020, de la séance d'adoption du budget 2021 du 14 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020.

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2021-01-02

4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, de la séance d'adoption du Budget 2021 du 14 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020, de la séance d'adoption du Budget 2021 du 14 décembre et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune explication supplémentaire n'est demandée;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du le 7 décembre 2020, de la séance d'adoption du Budget 2021 du 14 décembre et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est à huis clos. Un enregistrement sera mis sur le site web de la municipalité.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Sécurité incendie

6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie

La prise des niveaux ne se font pas en hiver.

6.2 - Sécurité civile

2021-01-03

6.2.1 - Résolution d'appui à la ligne téléphonique nationale 9-8-8 en prévention du suicide

ATTENDU QUE la détresse et l'anxiété touchent de plus en plus de gens;

ATTENDU QUE des recherches menées par l'Association canadienne pour la Santé mentale démontrent que davantage de Canadiens, en particulier les plus vulnérables, pensent au suicide;

ATTENDU QU'il existe des catalogues de numéros de téléphone pour appeler à l'aide;

ATTENDU QU'une personne en crise ou en détresse doit obtenir de l'aide rapidement et facilement;

ATTENDU QU'un simple numéro de téléphone à trois chiffres serait facile à retenir et pourrait faire une réelle différence;

ATTENDU QUE le député fédéral de Mégantic—L'Érable, Luc Berthold, a sollicité l'appui des municipalités :

Il est : Proposé par Linda B.Bouffard
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway appuie la démarche du député Berthold auprès de la ministre de la Santé afin que le gouvernement adopte une ligne nationale de prévention du suicide à trois chiffres;

QUE le conseil municipal de Stornoway demande de transmettre une copie de cette résolution au député ainsi qu'à la ministre de la Santé, l'honorable Patty Hajdu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-01-04

6.2.2 - Résolution pour justifier la présence au travail d'employés municipaux au bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial, le mercredi 6 janvier 2021, a annoncé un confinement strict et entre autres l'obligation d'effectuer du télétravail jusqu'au 8 février inclusivement, pour toutes les personnes qui travaillent dans des bureaux;

ATTENDU QUE l'arrêté numéro 2020-105 du 17 décembre 2020 et des mesures décrétées par le gouvernement du Québec, le télétravail est une mesure obligatoire à l'exception des employés dont la présence est essentielle à la poursuite des activités de l'administration publique;

CONSIDÉRANT QUE concernant les bureaux municipaux, il est ainsi obligatoire de prioriser le télétravail, mais si cela est réellement nécessaire et que le conseil municipal détermine, en collaboration avec la direction, que la présence d'un ou des employés est jugée nécessaire pour la poursuite des activités ou des

services essentiels, la présence au bureau ou dans un édifice municipal pourrait être permise;

CONSIDÉRANT QU'il revient à chaque municipalité, en fonction des mesures déterminées par le gouvernement, de prendre les actions nécessaires dont en ce qui concerne l'accès des bureaux aux citoyens pour recevoir des services municipaux;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway détermine, en collaboration avec la direction, que la présence d'un ou des employés est jugée nécessaire pour la poursuite des activités ou des services essentiels, la présence au bureau et/ou dans un édifice municipal est permise;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la présence de ses employés, Jacques Pichardie, inspecteur en bâtiment et en environnement, Ginette Drouin, adjointe à la direction et Simone Grenier, directrice générale, qui travaillent dans les bureaux, pour la poursuite des activités ou des services essentiels.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.3 - Autres (fourrière)

Aucune information.

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT

7.1 - Rapport des tests d'eau potable

En décembre, le centre communautaire était en avis d'ébullition préventif. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous a demandé des tests d'eau brute et les tests habituels. Cependant, le transporteur Purolator a été très en demande. Tellement que nos tests arrivaient trop tard ou gelés et nous devons les refaire. Cette situation était identique pour les tests de la halte municipale.

L'opérateur en eau potable a réussi à faire deux tests pour la halte municipale. Tous bons. Il a réussi à faire les tests demandés pour le centre communautaire. Tous bons et nous avons pu lever l'avis d'ébullition pour le centre communautaire.

7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées

Un test à l'entrée des étangs a été fait en décembre. Le test n'indique pas de déversements illégaux dans les eaux usées. Le rapport de novembre a été déposé. L'étang #1 est fermé et le niveau de l'étang #2 augmente normalement. Aucune fuite.

8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES

8.1 - Entreprises offrant des services de récupération de masques et d'équipement de protection individuelle

La MRC du Granit nous a fait parvenir de l'information concernant le recyclage des masques. Au bureau la quantité de masques utilisés est minime. Pas suffisante pour y participer.

9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME

9.1 - Résolution d'appui à Communication Stratford pour sa demande de financement au Fonds large bande universelle d'ISDEC

2021-01-05

CONSIDÉRANT QUE les connexions à large bande de haute qualité sont essentielles à l'avenir des collectivités éloignées et rurales, tel que reconnu par nos deux paliers de gouvernement soit ISDEC au niveau fédéral et MEI au niveau provincial ainsi que par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada (CRTC);

CONSIDÉRANT QUE les contraintes créées par la pandémie du COVID-19 a clairement démontré l'obligation pour notre région et notre municipalité d'obtenir un service internet comparable aux services offerts en milieux urbains au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Canada a procédé à un appel de projets dans le cadre du Programme Fonds Large Bande Universelle (FLBU) du ministère de l'Innovation, Science et développement économique Canada dans le but de desservir les secteurs non ou mal desservit des différents territoires;

CONSIDÉRANT QUE Communication Stratford, coop de solidarité en câblodistribution est en mesure d'élargir son territoire de desserte afin d'offrir un service internet haute vitesse de qualité, selon les normes du CRTC aux citoyens de la municipalité de Stornoway résidant sur la Route 161 Nord, entre Stratford et Stornoway;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a comme objectif d'assurer l'accès aux services d'internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

Il est : Proposé par Linda B.Bouffard
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway appuie le projet présenté par Communication Stratford, coop de solidarité en câblodistribution au Fonds Large Bande Universelle (FLBU) du ministère de l'Innovation, Science et développement économique Canada;

QUE le conseil municipal de Stornoway encourage le Fonds Large Bande Universelle (FLBU) à accorder le financement demandé par COMMUNICATION STRATFORD pour donner l'accès à ces services à nos citoyens avec une technologie performante et pérenne pour notre communauté;

QUE le conseil municipal de Stornoway accordera les permis nécessaires, le cas échéant, pour permettre le déploiement de la fibre le plus rapidement possible.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-01-06

9.2 - Résolution pour renouveler l'achat de jardinières avec Pyrus en 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Aménagement paysager Pyrus inc. pour préparer les jardinières pour la prochaine saison, remplacer les paniers brisés, les crochets brisés et les cocos brisés ainsi que la fertilisation liquide;

CONSIDÉRANT QUE les paniers vides devront être reçus au plus tard en février;

CONSIDÉRANT QUE la livraison se fera en juin 2021 au bureau municipal;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway accepte la soumission de l'entreprise Aménagement paysager Pyrus inc. pour la préparation de 35 paniers suspendus de fleurs de 16 pouces. Les paniers vides sont fournis par la municipalité;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le remplacement de paniers, de crochets et de cocos brisés et des frais de livraison;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Fleurs pour villages n°02-610-00-670*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9.3 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de décembre 2020

Le rapport des permis de décembre 2020 est déposé.

2021-01-07

9.4 - Résolution pour accepter une soumission de Groupe Signalisation de l'Estrie inc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait accepté une soumission du Groupe Signalisation de l'Estrie pour deux panneaux de 4 pieds par 6 pieds, #2020-12-283;

CONSIDÉRANT QU'une ébauche nous a été présentée;

Il est : Proposé par Rachelle Audet
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway accepte l'ébauche présentée par le Groupe Signalisation de l'Estrie pour deux panneaux de 4 pieds par 6 pieds au prix de 500,01 \$ taxes et transport inclus;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - autres bâtiments n°02-702-20-523*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10 - LOISIRS - CULTURE

10.1 - Rapport des concierges

Une lecture des différentes tâches effectuées par la concierge est faite.

11 - LÉGISLATION

11.1 - Avis de motion du règlement #2021-526 afin de déterminer les taux de taxes, les taux de charges pour l'exercice 2021 et pour fixer les conditions de perception

Avis de motion du projet de règlement #2021-526 afin de déterminer les taux de taxes, les taux de charges pour l'exercice 2021 et pour fixer les conditions de perception

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Renald Béliveau conseiller donne avis de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement # 2021-526 afin de déterminer les taux de taxes, les taux de charges pour l'exercice 2021 et pour fixer les conditions de perception. Une copie du règlement est déposée. Une demande de dispense de lecture est également donnée.

Donné à Stornoway,

Ce 11^e jour de janvier 2021.

2021-01-08

11.2 - Résolution pour augmenter la rémunération des élus et des employés municipaux pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE le taux de l'indice des prix à la consommation du Québec déterminé par Statistique Canada est à 1,0 % en novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le règlement des élus #2014-485, prévoit une augmentation annuelle de minimum 2% et maximum 4%;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Linda B. Bouffard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise une augmentation de la rémunération de base des élus et de l'allocation des dépenses de 2%, rétroactive au 1er janvier 2021;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise une augmentation de la rémunération de Ginette Drouin, adjointe directrice générale et secrétaire-trésorière de deux dollars l'heure rétroactive au 1er janvier 2021;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise une augmentation de la rémunération de Carmelle Bolduc, d'un dollar de l'heure, rétroactive au 1er janvier 2021;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'augmentation de la rémunération de tous les autres employés municipaux de 2% rétroactive au 1er janvier 2021;

QUE les montants soient pris dans les postes suivants :

- *Rémunération de base des élus n°02-110-00-131;*
- *Allocations dépenses des élus n°02-110-00-133;*
- *Rémunération dir. gén. et secrétaire n°02-130-00-141;*
- *Rémunération - inspecteur municipal n°02-320-00-141;*
- *Aide technicien des étangs n°02-414-01-141;*
- *Rémunération réseau égout n°02-415-00-141;*
- *Rémunération - inspecteur bâtiment n°02-610-00-141;*
- *Rém. Conciergerie Village-relais n°02-622-00-141;*
- *Autre rémunération village-relais n°02-622-01-141;*
- *Salaire pelouse Village-relais n°02-622-02-141;*
- *Rém. Concierge n°02-701-50-141;*
- *Rémunération - concierge n°02-702-20-141;*
- *Autres rémunération centre comm. n°02-702-21-141;*
- *Salaire tonte pelouse (centre comm.) n°02-702-22-141.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11.3 - Dépôt de la liste des arrérages dus à la municipalité

La liste des sommes dues à la municipalité est déposée.

12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-01-09

12.1 - Comptes à payer

Il est : Proposé par Rénaud Béliveau
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway ne paie pas la facture de la Municipalité de St-Romain, facture numéro 202100155 du montant de 202,50 \$, une intervention mal répartie par la CAUCA, l'intervention des pompiers a été annulée;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout de la facture de la MRC du Granit adhésion à la FQM pour l'année 2021, 1043,46 \$;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés, Art. 204 CM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.2 - Dépenses récurrentes du mois de décembre 2020

Les conseillers ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de décembre 2020. Règ. 2016-499.

12.3 - Rapport de la petite caisse au 31 décembre 2020

Le rapport de la petite caisse au 31 décembre 2020 est déposé. Les conseillers ont reçu une copie.

12.4 - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait lecture des principales tâches administratives faites depuis le dernier conseil.

2021-01-10

12.5 - Résolution pour acheter un nouveau projecteur

CONSIDÉRANT QUE la Clef de Sol Lambton de Meubles Rousseau a présenté une soumission de projecteurs portatifs ViewSonic avec des sorties VGA et HDMI, au coût de 575 \$ plus taxes;

Il est : Proposé par Linda B.Bouffard
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat du projecteur portatif de la Clef de Sol Lambton de Meubles Rousseau au coût de 575 \$ plus taxes;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Pièces et accessoires n°02-230-00-640*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-01-11

12.6 - Demande de contribution financière à la promotion du projet WOW des jeunes du Granit

CONSIDÉRANT QUE la Constellation du Granit a sollicité notre participation pour faire la promotion du projet WOW des jeunes du Granit;

CONSIDÉRANT QUE la Constellation du Granit nous propose de questionner le milieu pour soutenir le projet, de contribuer à l'achat de cartes LM d'une valeur de 25 \$, de partager l'affiche promotionnelle;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat de deux cartes LM d'une valeur de 25 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subventions et dons organismes de charité n°02-110-00-990*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-01-12

12.7 - Résolution pour renouveler la cotisation 2021 à l'Association des directeurs municipaux du Québec ainsi que l'assurance

CONSIDÉRANT QUE la direction de la Municipalité de Stornoway doit être informée sur les sujets touchant l'actualité et sur nos réalités quotidiennes;

CONSIDÉRANT QUE la direction de la Municipalité de Stornoway doit être en mesure d'avoir des sources d'information fiable;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de la direction est de s'assurer que la Municipalité de Stornoway gère selon les lois;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec permet à ses membres d'être formés et informés sur les différents changements survenus dans les lois et réglementations;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec met à la disposition de ses membres de nombreux outils de communication publiés sur une base régulière;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec a un intranet réservé aux membres comportant une foule de documents et de publications utiles pour les gestionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec offre une assurance des frais juridiques et un cautionnement;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec offre une protection, un programme d'aide aux membres;

Il est : Proposé par Linda B.Bouffard
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway renouvelle l'adhésion de la directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de Stornoway, Simone Grenier, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2021 pour la somme de 495 \$ plus taxes, total de 569,13 \$;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'adhésion de l'adjointe directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de Stornoway, Ginette Drouin, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2021 pour la somme de 450 \$ plus taxes, total de 517,39 \$;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'adhésion de la directrice générale/secrétaire-trésorière et l'adjointe de la Municipalité de Stornoway, Simone Grenier et Ginette Drouin, à l'assurance offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2021 pour la somme de 390 \$ taxes comprises chacune, 780 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Cotisation annuelle ADMQ n°02-130-00-959*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-01-13

12.8 - Résolution pour payer la gestion de la Mutuelle de prévention SST de janvier à juin 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est dans la mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail avec la Société Mutuelle de Prévention inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Société Mutuelle de Prévention inc. a présenté un relevé d'honoraires pour janvier à juin 2021 au montant de 245,35 \$ taxes en sus;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement des honoraires de la Société Mutuelle de Prévention inc. au coût total de 282,09 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Mutuelle CSST n°02-190-01-419*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13 - RÉSEAUX ROUTIERS

13.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

L'inspecteur en voirie n'est pas présent.

14 - TECQ 2019-2023

14.1 - Annulation des prélèvements de sols, puits d'observation décembre 2020

Finalement lorsque les personnes pour faire les prélèvements de sols ont été disponibles, la température était trop froide. Les travaux ont été annulés.

15 - CORRESPONDANCE

La correspondance du mois décembre 2020 est déposée. Les conseillers désirant plus de détails pourront en obtenir une copie.

16 - VARIA

2021-01-14

16.1 - Résolution d'appui à l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) demandé par le Club de conservation de la faune de Stornoway

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway est une destination privilégiée pour les amateurs de cerfs de Virginie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un grand territoire identifié par le Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs, comme étant un ravage de cerfs et que la population de ces ravages, doit impérativement être maintenu en santé;

CONSIDÉRANT QUE s'organise présentement un mouvement de masse nommé Unis Pour la Faune (UPF) mis de l'avant par des professionnels de la gestion du cheptel de qualité concernant les troupes de gros gibiers;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui morale est sollicitée aux élus afin de démontrer la position de notre territoire concernant la saine gestion du patrimoine faunique;

CONSIDÉRANT QU'un bilan récent fait état d'une population moyenne de cerfs de Virginie dans la zone de chasse où est située la municipalité est à 2 cerfs au km carré contrairement à 6 cerfs au km carré pour l'ensemble du Québec, ce qui catégorise cette même zone comme étant sous optimale;

CONSIDÉRANT QUE le prélèvement pour la chasse peut se perpétuer à long terme lorsque l'exploitation est faite dans le respect des potentiels et de la capacité de la reproduction de la population;

CONSIDÉRANT QUE ladite capacité de renouvellement doit être modulée en fonction des facteurs limitants du territoire et des objectifs de population poursuivis;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, le Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP) a mis en place un projet expérimental dans les zones de chasse 6 nord

et 6 sud, un territoire de plus de 4000 km carrés instaurant une restriction de récolte d'un mâle de moins de trois (3) pointes d'un côté de panache (RTLb);

CONSIDÉRANT QU'un sondage réalisé par le Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP) relève qu'environ 70% des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois (3) pointes d'un côté de panache;

CONSIDÉRANT QUE le bilan de mi-parcours par ledit ministère indique que ladite restriction est très prometteuse sur la population des cerfs pour lesdites zones;

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du ministère ayant travaillé sur ce projet, mentionne entre autres que cette expérimentation de la restriction de la taille des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle de chasseur, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion actuel sur le cerf de Virginie qui est d'une durée de huit (8) ans (2020-2027) n'est pas adéquat pour une gestion saine et équitable du troupeau;

CONSIDÉRANT QU'un plan de gestion devrait être révisé annuellement en prenant en considération plusieurs facteurs déterminants entre autres la quantité de neige reçue et la coupe forestière de la dernière année;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP) a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway appui l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLb) chez le cerf de Virginie sur tout le territoire Québécois;

QUE le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP soit révisé tous les ans;

QUE la table de direction de l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant invitée à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

16.2 - La Chambre de commerce demande un représentant par municipalité

L'information est transmise aux conseillers.

16.3 - Colloque économie emploi offert par Défi 2025

Une invitation à participer aux six ateliers. Ils sont offerts de 7 h 45 à 9 h 15. Trousse marketing RH, Présentation Leger LG2, Le défi des services, Positionnement marketing, Objectif 2025 Granits d'or.

17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

17.1 - Voirie - Réjean Boulanger

Il a beaucoup plu. Les chemins se sont beaucoup détériorés.

17.2 - Bibliothèque - Rachelle Audet

Il y a eu une rotation de livres.

17.3 - Transautonomie - Réal Cameron

Seulement l'horaire de la ville a dû être modifié pour se conformer au couvre-feu.

17.4 - Conseil d'établissement d'école - Linda B.Bouffard

La décision des assureurs pour la tente Prospector est un câble électrique souterrain. Une capsule vidéo a été mise sur la page Facebook de l'école, sur la pédagogie Freinet. Le témoignage de Mme Guylaine Gosselin.

Un article a paru dans l'Écho de Frontenac du 18 décembre sur l'autonomie et la coopération comme outils d'apprentissage.

Une promotion est offerte pour l'an prochain, des places sont disponibles principalement en première et deuxième année, indique le directeur Benoît Tremblay. Il y aura également une classe maternelle 4 ans.

Les cours ont été donnés à la maison les 17-18-21 et 22 décembre 2020 ainsi que les 7 et 8 janvier 2021.

La Semaine des enseignants est du 1er au 5 février 2021. La Semaine de la persévérance scolaire est du 15 au 19 février 2021. La Semaine de la sécurité routière aura lieu prochainement.

La prochaine réunion virtuelle du Conseil d'établissement d'école sur Teams aura lieu le mardi 19 janvier 2021 à 18 h 30.

17.5 - Loisirs -

Les patinoires sont prêtes. Les consignes sont appliquées.

17.6 - Famille et aînés - Réal Cameron

Aucune information.

17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger

Aucune information.

17.8 - Sécurité civile, Croix-Rouge - Mario Lachance, Renald Béliveau

Aucune information.

17.9 - Comité de développement - Linda B. Bouffard

Une réunion est à planifier.

17.10 - COGESAF - Jacques Pichardie et Mario Lachance

Aucune information.

17.11 - Parc Stornoway - Réal Cameron

La construction d'un petit toit est reportée plus tard.

17.12 - Parc Frontenac - Mario Lachance

Aucune information.

2021-01-15

17.13 - Village-relais - Mario Lachance et Linda B.Bouffard

CONSIDÉRANT QUE la plateforme Anekdoté est fin prête à être lancée auprès de la population du Québec, afin de leur permettre de découvrir à quel point leur environnement est unique, tant par son histoire et son patrimoine que par ses commerces et ses activités;

CONSIDÉRANT QUE les développeurs de la plateforme Anekdoté en collaboration avec la Fédération des villages-relais du Québec, FVRQ suggère 20 attraits, le minimum pour intéresser les gens et chaque attrait coûte 100 \$;

CONSIDÉRANT QUE La Fédération des villages relais paiera dix attraits, 1 000 \$ plus taxes si nous en prenons vingt, le coût totale serait de 2 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE c'est un projet clé en main, une équipe s'occupera de rechercher les attraits et nous pouvons leur en suggérer;

CONSIDÉRANT QU'un frais supplémentaire, la licence annuelle, sera payée par la FVRQ pendant les 4 premières années, par la suite, à la fin de la 4e année, Anekdoté nous enverra un contrat pour les années suivantes et un courriel explicatif nous sera transmis;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Linda B.Bouffard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la participation de la Municipalité de Stornoway au projet de la plateforme Anekdoté, vingt attraits seront faits pour un total de 1 000 \$ plus taxes;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Publicité et information - Anekdoté n°02-622-00-349*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

17.14 - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet

Aucune information.

18 - MOT DU MAIRE

Monsieur Mario Lachance, maire, fait un résumé des dernières réunions auxquelles il a assisté.

19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est à huis clos. Un enregistrement sera mis sur le site web de la municipalité. Un conseiller demande si la subvention accordée par la municipalité lors d'une livraison d'épicerie est toujours valide. Non, elle était valide le temps du confinement des 70 ans et plus en 2020. Maintenant, ils peuvent sortir.

2021-01-16

20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Renald Béliveau et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 19 h 55.

Mario Lachance,
Maire

Simone Grenier,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Mario Lachance, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.